

Annexe / BILAN 2025

- PLIE de Bordeaux : Le PLIE de Bordeaux a réalisé la facilitation d'environ 88 000 heures d'insertion en 2025 sur 32 opérations métropolitaines.

Le montant sollicité par le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'emploi de Bordeaux, auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 35 853 € en 2026 pour un budget prévisionnel de 134 803 € TTC.

Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 33 952 €, en 2026, compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale dédiée à cette action et à sa règle de répartition entre les PLIE. Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

- PLIE des Hauts de Garonne : Le PLIE des Hauts de Garonne a réalisé la facilitation d'environ 48 800 heures d'insertion en 2025 sur 28 opérations métropolitaines. Le montant sollicité par le PLIE des Hauts de Garonne auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 42 000€ en 2025 pour un budget prévisionnel de 120 103 € TTC.

Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 32 099 €, en 2026, compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale dédiée à cette action et à sa règle de répartition entre les PLIE. Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

- PLIE des Graves : Le PLIE des Graves a réalisé la facilitation d'environ 43 700 heures d'insertion en 2025 sur 20 opérations métropolitaines. Le montant sollicité par le PLIE des Graves, porté par l'association pour le développement local et l'emploi (A.D.E.L.E) , pour l'action clause sociale, est de 34 314 € en 2026 pour un budget prévisionnel de 75 991 € TTC.

Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 21 020 €, en 2025, compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale dédiée à cette action et à sa règle de répartition entre les PLIE. Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

-ADSI Technowest : ADSI Technowest a réalisé la facilitation de 23 000 heures d'insertion en 2025 sur 17 opérations métropolitaines. Le montant sollicité par ADSI Technowest pour l'action clause sociale, est de 20 039 € en 2025 pour un budget prévisionnel de 56 270 € TTC.

Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 20 040 €, en 2026, compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale dédiée à cette action et à sa règle de répartition entre les PLIE. Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

Ainsi en 2025, le concours technique des PLIE a permis la réalisation d'environ 275 000 heures de travail par les profils en insertion auprès des entreprises attributaires des marchés métropolitains (hors marchés réservés et d'insertion).